Image not found or type unknown

Local moto dans une résidence

Par **sabdesacm**, le **01/04/2008** à **16:55**

Bonjour,

Je cherche des informations hormis ceux stipulés dans le règlement de copropriété qui parlent des normes que doit avoir un local moto.
En effet, je réside dans un immeuble qui contient au rez de chaussez un local moto/vélo que les motards veulent s'attribuer. Je possède aussi une moto mais le local ne me paraît pas règlementaire en matière de sécurité incendie.
Merci.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés